

AGENDA 21



Délibération de lancement de l'Agenda 21

- 8 avril 2008.

Moyens de mise en œuvre

- Avril 2008 : CRÉATION D'UNE CELLULE Agenda 21 : 1 chef de projet et 3 référents techniques pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21.
- Un COMITÉ DE PILOTAGE : 1 Vice-président en charge du Développement durable et de l'Agenda 21 ; Conseillers généraux membres de la commission "Aménagement et Agenda 21" et de la commission "Développement" ; Direction Générale des Services ; Directeurs de l'action territoriale.
- Un COMITÉ TECHNIQUE : Directeur Général des Services, Directeurs du Conseil général, Réseau de partenaires (en particulier les représentants de la Ville de Gap), Cellule Agenda 21.
- Une ÉQUIPE PROJET : 1 chef de projet : Directeur Général Adjoint en charge du Pôle "Aménagement et Développement", 3 agents de la collectivité dont deux détachés de leur service, un appui technique du service communication.
- Un APPUI PONCTUEL DE L'ARPE.

Description de la collectivité

- Président *Jean-Yves DUSSE*
- Nombre d'habitants 135 824
- Nombre de communes 177
- Nombre d'agents 950

CONTEXTE TERRITORIAL

- En 2006, affichage d'une volonté d'élaborer une charte pour l'environnement
- Un Agenda 21 a aussi été élaboré par la ville principale, Gap (40 000 hab).
- Membre du réseau Territoires Durables PACA.

DESCRIPTION

Diagnostic partagé

*disponible sur
le site internet*

- De juin à septembre 2008 ont eu lieu les premières réunions de diagnostic des politiques Départementales : deux membres de la cellule Agenda 21 ont rencontré les directeurs et chefs de services et analysé avec eux les politiques mises en œuvre (ou des actions spécifiques) au travers de la grille RST. Cette analyse a porté sur :
 - L'évaluation globale des pratiques et politiques recensées, vis-à-vis du Développement durable.
 - L'identification des atouts, des domaines qui sont à renforcer ainsi que les marges de progrès pour l'élaboration de l'Agenda 21.
- Septembre-octobre 2008 : 7 réunions publiques pour partager le diagnostic



Stratégie et objectifs retenus

- 2 juin 2009 : validation de la stratégie (vision du territoire dans l'avenir).

Rapprocher : il s'agit de favoriser le rapprochement des hommes et des structures dans l'espace et dans le temps.

Intégrer : il s'agit la personne dans sa sphère sociale, son milieu professionnel et un environnement naturel préservé

Se comporter : il s'agit de favoriser l'évolution des comportements aussi bien au sein du Conseil Général que dans les lieux de vie commune et chez soi.

D'un point de vue opérationnel, quatre finalités ont été fixées autour d'une dynamique à pérenniser (équilibre ressource / population) et sont déclinées en 16 objectifs :

Une connaissance exhaustive de la ressource du territoire

- Affiner notre présence sur le terrain et collecter les données
- Centraliser et partager les données
- Favoriser la découverte de la richesse du territoire.

Une activité économique et sociale qui épargne la ressource

- Donner accès au savoir
- Donner accès au savoir-faire
- Optimiser la consommation des ressources
- Trouver des alternatives moins pénalisantes pour la ressource

Un art de vivre qui permette à chacun de trouver sa place

- Manager suivant les principes du développement durable
- Améliorer la qualité et la proximité des services
- Soutenir un nouveau mode d'habitat
- Partager le développement durable avec nos partenaires
- Conjuguer loisirs et Développement durable
- Valoriser les filières économiques locales génératrices d'emploi

Une ressource pérenne et de qualité

- Limiter l'impact à la source
- Recycler
- Mutualiser nos moyens

Programme d'actions

● Concertation

- Janvier-février 2009 : 7 réunions de concertation pour recueillir les pistes d'action sur le territoire soit 215 propositions et 260 participants.
- Octobre-novembre 2009 : 6 réunions publiques sur le territoire pour présenter la philosophie et l'architecture du plan d'action et la première liste d'actions, pour avis et amendement soit 193 participants.

● Validation

- De multiples allées-venues avec les Directions/Services pour co-rédiger les fiches actions.
- **30 mars 2010 : validation du plan d'actions.**
- **59 actions ont été retenues.**



Communication et sensibilisation des acteurs

● Interne

En février 2008, 7 demi-journées de sensibilisation à destination des agents et des élus sur le Développement durable et la démarche en cours ont été organisées, avec la projection d'un film de la Fondation Nicolas Hulot et l'intervention de Guy Hascoët. L'objectif, outre l'information la plus large possible, était de favoriser la mobilisation des agents au sein de cette démarche. Cette première action de sensibilisation a touché 350 agents du Conseil général et la plupart des élus en place.

● Externe

- Un questionnaire sur le Développement durable.
- 3 vagues de réunions publiques de 6 à 7 réunions.
- L'ensemble du dispositif de concertation a ainsi permis de rencontrer près de 750 personnes habitants, artisans, commerçants, responsables d'associations.
- le magazine, le site internet et le blog.
- Un micro-trottoir diffusé lors du lancement de l'Agenda 21.

La suite...

Au niveau des actions

Pour chaque action sont renseignés 2 types d'indicateurs : indicateurs de résultats et indicateurs de pertinence. De plus, l'état d'avancement de chaque action sera aussi suivi et réalisé tous les ans et fera l'objet d'un rapport de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21.

Au niveau des objectifs

L'état d'avancement des actions rattachées à un objectif permettra d'estimer son propre taux d'avancement. Un travail d'identification d'indicateurs d'objectif ainsi que leur niveau respectif de seuil à atteindre reste à faire.

De plus, certaines actions de l'Agenda 21, participent directement ou indirectement à une évaluation du plan d'action au niveau du territoire. Il s'agit de :

- Le Bilan Carbone qui permet de comptabiliser les émissions qui découlent de l'ensemble du territoire.
- La collecte des témoignages oraux sur le développement durable qui permettent de mesurer localement la perception du développement durable par la population.
- La programmation de campagnes de sensibilisation et l'incitation aux manifestations éco-responsables.



TÉMOIGNAGE

**Victor
BERENGUEL**

Élu délégué
au développement
durable

Pourquoi un tel engagement pour la collectivité ?

On ne peut aujourd'hui ignorer les problèmes qui se posent à l'échelle de la planète en matière d'environnement et de développement. Ces difficultés ne pourront être enrayerées sans trouver à la fois des solutions internationales et des solutions locales.

L'enjeu est majeur : il s'agit de mettre en place un développement économique équilibré au bénéfice de tous et respectueux d'un cadre de vie et d'un patrimoine naturel remarquable.

J'ai choisi de faire de l'Agenda 21 un processus visant à reconsidérer les politiques existantes à la lumière des impératifs du Développement durable. Mon intention est que nos politiques s'imprègnent de ce concept de développement durable et les renouvelle en leur donnant encore plus de cohérence.

Quels bénéfices ? directs et/ou indirects ?

La démarche de développement durable du Conseil Général des Hautes-Alpes, qui est à ce jour reconnu nationalement par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement va pouvoir :

- Servir de référence à nos partenaires.
- Garantir la cohérence des projets par rapport à nos objectifs communs de développement du territoire haut-alpin.
- Inscire le Département des Hautes-Alpes dans le réseau national des Agendas 21 labellisés et faire bénéficier les Haut-Alpins des avantages d'un travail en réseau.
- Faciliter l'obtention d'aides pour la mise en œuvre.

Quelle plus-value ?

La définition de 3 axes stratégiques, visée de l'action départementale, en plaçant l'humain au cœur de la démarche politique (favoriser le rapprochement des hommes, des structures dans l'espace et dans le temps, favoriser l'intégration de l'homme dans sa sphère sociale, son milieu professionnel et un environnement naturel préservé, favoriser l'évolution des comportements aussi bien au sein du Conseil Général que dans les lieux de vie commune et chez soi) ainsi que la recherche d'une cohérente de l'action politique (en interne et externe...



Quel bilan aujourd'hui ?

Le bilan effectué à l'automne 2010 a permis de constater que la majorité des actions inscrites à l'Agenda 21 sont déjà engagées. Certaines sont déjà terminées, comme la base de données des entreprises innovantes.

Points forts, points faibles, leviers, freins ?

• Plusieurs points forts ont été relevés par le Ministère :

- Il s'agit d'un projet ambitieux, motivant, cohérent, transversal qui porte le développement durable comme une réelle identité de territoire.

- La construction des liens, des interdépendances, des correspondances et de la transversalité entre les finalités stratégiques, les objectifs opérationnels et les actions du programme.

- L'affirmation de sa dimension humaine, et les pistes opérationnelles programmées visant un développement maîtrisé en font un projet exemplaire.

• Les points de vigilance :

- Actions plus visibles dans le domaine de la santé

- Veiller au maintien d'un lien fort d'interactivité avec la population.

- Veiller à ouvrir davantage la gouvernance du projet.

Quel avenir ?

Pour chacune des actions, le Conseil général s'est engagé à revenir devant les Haut-Alpins pour partager l'évaluation des actions et ainsi prolonger la concertation réalisée dans la phase d'élaboration.

La première génération de l'Agenda 21 du Conseil Général des Hautes Alpes sera ajustée autant que de besoin en fonction des résultats, de l'évolution des enjeux locaux et des politiques départementales.

Elle sera, je l'espère, suivi d'autres programmes d'action réalisés par notre collectivité, auxquels viendront se joindre les démarches de Développement durable portés par les communes et communautés de communes du Département.



ZOOM SUR UNE ACTION PHARE EN COURS DE L'AGENDA 21

Eco-conditionnement de l'attribution des quotas d'énergie réservée au profit des entreprises du département

Dans le cadre de la loi de protection de la montagne, le Département peut rétrocéder un quota d'énergie réservée au profit des entreprises industrielles ou artisanales qui s'installent, se développent, créent ou maintiennent des emplois. L'action consiste à affecter une partie du quota à des entreprises implantées sur le territoire haut-alpin qui en contrepartie engagent des projets d'investissement dans le domaine des énergies renouvelables, des économies d'énergie fossile ou des économies d'eau. Chaque demandeur fournira à l'appui de sa demande un projet d'investissement sur une période de 5 à 6 ans proportionnel au rabais qui lui est consenti.

En 2010, Le Département a attribué à une société haut-alpine un quota d'énergie réservée supplémentaire de 372 KW à compter du 1er juin 2010 et pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 mai 2015 en contrepartie de l'investissement dans une chaudière bois. Le remplacement de cette chaudière par une chaudière mixte bois-gaz permettra de valoriser la filière bois et de faire une économie de : 71 000 litres de fuel par an et de 192 tonnes de CO2 par an.



CONTACT ET RESSOURCES À PARTAGER

CONTACT ARPE
Unité Écodéveloppement
Tél. : 04 42 90 90 60

- **Élu référent** Victor BERENGUEL
2^e Vice-Président
- **Référent technique** Claire LANG
Marie-Chantal DAUMAS
agenda21@cg05.fr
Tél. : 04 86 15 35 87

- **Site internet de l'Agenda 21**
www.agenda21.cg05.fr
- **Pour télécharger cette fiche :**
www.territoires-durables-paca.org ou
www.arpe-paca.org > écodéveloppement



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

